

pour deux tiers et le seigneur de Montchervet et de Meyré pour l'autre tiers, assis ès paroisses d'Amplepuis et de Ronno ; aussi sa part du dixme appelé du quartier de Royre, consistant en grains, charnage, filets et autres choses décimables, commun et indivis entre ledit vendeur pour un quart et le seigneur de Corcenay ou de Ressis pour les trois autres quarts ; sa part sur le dixme de Sanière, à Amplepuis et tous les cens et servis, revenus, rente, laodz, vendz, milaodz et autres droits seigneuriaux de sa rente de Rochefort, sise ez paroisses d'Amplepuis, Ronno et autres... M. de Sarron vend encore à M. de Rébé, pour cinquante écus d'or, le banc et tombeau qu'il a dans l'église d'Amplepuis, devant la chapelle Sainte-Radegonde, près le chœur de ladite église, et, outre ce, le bétail et les meubles qu'il a audit Rochefort, avec les essements dudit domaine.

Le 30 novembre 1579, haut et puissant seigneur messire Claude de Rébé-Saint-Trivier, sieur et baron d'Amplepuis, et Thizy vendit à noble Pierre d'Ausserre, seigneur dudit lieu, et du Planil, conseiller du Roi et son avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, sa terre et seigneurie de Rochefort, consistant en maison-forte, grange, étableries, places, serves, garennes, verchères, bois de haute futaie et taillis, prés, terres et autres héritages, situés en la paroisse d'Amplepuis, ses appartenances et dépendances, ainsi qu'elle s'étend et comporte, ensemble la rente noble, cens, servis, portant laodz et vendz dus, à cause de ladite terre de Rochefort, ès paroisses d'Amplepuis, les Sauvages, Ronno et Machézal ; les deux tiers, par indivis avec le seigneur de Montchervet, des dixmes de tous grains et fruits décimables, charnage et filets dus audit vendeur, à cause dudit Rochefort, ès lieux de Valcolon, Sillouz, Tolin, Guillet, Berland, George, la Perroudière, Rocillon, Forril-